

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Michel MOUMDJIAN, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Corine GUIGNON, Christian LOUIS, Michel REZK, Jean-Christophe CHAUTARD, Caroline ONOFRI, Pascal MONTLAHUC, Sylvie AMAND, Michèle MERMOZ, Pascale AUGUET, Isabelle DERBES, Timothée KOENIG, Mélanie MAURIN

Absents excusés : Gérard CAMUZAT (pouvoir à C. GUIGNON), Anne BILLOT (pouvoir à J. BERENGER), Françoise ROUX (pouvoir à JL. ANTONINI)

Absents : Françoise BOMBACE, Magali MORO

Secrétaire de séance : Isabelle DERBES

18 PRESENTS

21 VOTANTS

En ouverture de séance, Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Philippe CAUVIN, qui est remplacé par Monsieur Pascal MONTLAHUC.

1/ Le procès-verbal du 30 septembre 2019 **est adopté à l'unanimité.**

2/ **Renouvellement de trois conventions d'occupation de terrains situés à Fonsante :**

Monsieur le Maire propose de renouveler pour une durée d'un an les conventions d'occupation de terrains situés à Fonsante avec les associations sportives suivantes :

- Escadre aéromodélisme de Callian
- Moto club intercommunal du Lac de Saint-Cassien
- NIGHT HAWK 06

Il ajoute qu'il n'y a pas lieu de remettre en question l'activité de ces associations jusqu'au 31/12/2020, le DDAE relatif au projet Fonsante étant en cours d'instruction par les services de l'Etat.

adopté à l'unanimité.

3/ **Mandat spécial :**

Monsieur ANTONINI propose d'accorder à Monsieur CAVALLIER un mandat spécial pour son déplacement à Paris du 16 octobre 2019, à l'occasion du Forum National des Associations et des fondations,

adopté à l'unanimité.

4/ **Maintien de la gratuité du service public du transport scolaire pour les familles – Ecoles maternelles et élémentaires :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi NOTRe a transféré la compétence des transports scolaires du Département à la REGION.

Il renouvelle son souhait de maintenir la gratuité pour les familles.
Par voie de conséquence, il propose de rembourser les sommes avancées par les familles, même s'il aurait été plus juste que les familles n'aient pas à faire l'avance.

Il conclut en précisant que le montant pris en charge par la commune pour le remboursement des familles s'élève à environ 10 000 €.

adopté à l'unanimité.

5/ Indemnités de fonction de Maire et d'adjoints au Maire :

Monsieur le Maire indique au conseil que suite à la démission du conseiller municipal délégué, les montants des indemnités pour les fonctions de maire et d'adjoints seront répartis différemment, le montant total ne variant pas.

Mélanie MAURIN demande si un autre élu récupère les compétences assurées par M. CAUVIN.

Monsieur le Maire répond qu'elles seront assumées par les adjoints.

adoptées à l'unanimité.

6/ Recours à la procédure de déclaration d'utilité publique pour la parcelle E 609 :

Monsieur le Maire propose de constituer une réserve foncière en vue de la réalisation de places de stationnements près de la chapelle ST DONAT, sur une partie de la parcelle E 609, située en zone N, d'une superficie de 2685 m².

En effet, nous sollicitons les propriétaires de cette parcelle depuis plusieurs mois en vain.

On se propose de lancer cette procédure d'expropriation au cas où.

adopté à l'unanimité.

7/ Délégations au Maire pour prendre des décisions dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT (annule et remplace la DCM n° 2014-03/007 du 28 mars 2014) :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de modifier la délibération du 28 mars 2014, en complétant les délégations du maire, notamment en termes d'urbanisme jusqu'à la fin du présent mandat.

adoptées à l'unanimité

8/ Ouvertures dominicales pour l'année 2020 :

Monsieur le Maire propose d'accorder une dérogation d'ouverture les dimanches concernant deux branches d'établissements : entretien automobile et accessoires et alimentaire, pour les dimanches ci-dessous :

- Dimanche 06 décembre 2020
- Dimanche 13 décembre 2020

- Dimanche 20 décembre 2020
- Dimanche 27 décembre 2020

adoptées à l'unanimité.

9/ Dénomination de voies privées :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de profiter de l'arrivée prochaine de la fibre pour dénommer 149 chemins privés permettant ainsi la géolocalisation de toutes les habitations.

Ces dénominations ont été effectuées en collaboration avec la poste et après avoir consulté les habitants.

Monsieur le Maire tient en outre à remercier Madame Cynthia FORT pour le travail accompli.

Monsieur LOUIS demande qui paie l'installation des nouveaux panneaux ?

Monsieur le Maire répond que la commune va consulter des entreprises afin de mettre en concurrence la commande des plaques.

Chaque usager recevra un courrier rappelant les démarches à accomplir concomitamment à la pose des panneaux.

adoptée à l'unanimité.

10/ subvention complémentaire ARPAF (Association pour la régulation et la protection des animaux familiers) :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention complémentaire exceptionnelle de 400 € à l'ARPAF en raison des besoins supplémentaires de stérilisation.

adoptée à l'unanimité.

11/ Signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Var pour une mission d'archivage :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de signer avec le CDG du VAR une convention permettant de bénéficier du service d'aide à la bonne gestion des archives,

adoptée à l'unanimité.

12/ Apurement du compte DFT (Dépôt de fonds au Trésor) :

Monsieur BERENGER informe le conseil qu'il est nécessaire de reverser la somme de 7 529,39 € du compte DFT vers le budget de l'eau, en raison d'une différence dans le montant des titres.

adopté à l'unanimité

13/ Décision modificative N°3 – budget principal

Monsieur BERENGER présente la décision modificative n°3 au budget principal augmentant de 23 800 € les dépenses de fonctionnement et de 178 400 € les dépenses d'investissement,

adoptée à l'unanimité.

14/ Décision modificative N°2 – Budget eau:

Monsieur BERENGER présente la décision modificative n° 2 permettant une augmentation de crédits de 15 500 € en section de fonctionnement et 16 000 € en section d'investissement,
adoptée à l'unanimité.

15/ Décision modificative N°2 – budget assainissement :

Monsieur BERENGER présente la décision modificative n° 2 permettant une augmentation de crédits de 260 € en section de fonctionnement et 38 000 € en section d'investissement,
adoptée à l'unanimité.

16/ Participation financière des communes membres du SIVU-SECM pour l'exercice 2019 :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de verser le montant de la participation de la commune de Callian au budget du SIVU-SECM pour un montant de 99 672,88 €, au titre de l'exercice 2019.
Il rappelle que ce syndicat intercommunal est chargé de la gestion de la station d'épuration bi-communale Callian/Montauroux.
adoptée à l'unanimité.

17/ Versement d'une subvention à la coopérative scolaire pour l'exercice 2020 :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de verser par anticipation une subvention de 7 500 € à la coopérative scolaire permettant de financer plusieurs voyages.
adopté à l'unanimité.

18/ Mise en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes :

Monsieur le Maire propose au conseil d'admettre en non-valeur sur l'exercice 2019 les sommes suivantes :

- 12 607,60 € sur le budget principal
- 4 470,38 € sur le budget de l'eau
- 195,18 € sur le budget assainissement

Il ajoute que ces créances sont réparties sur plusieurs exercices.
adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire revient sur les terribles intempéries du 23 novembre en précisant qu'il est tombé 240 mm d'eau en une journée soit l'équivalent de deux mois de pluie.

Il tient à remercier chaleureusement Monsieur Christophe COURIEUX, responsable des services techniques, Monsieur Yann BALMET du service de la police municipale et Messieurs Raymond GOLE et Jean-Pierre REBUFFEL du CCFF pour leur implication.

Par chance, la commune avait entrepris au chemin de Camiole des travaux qui ont permis d'éviter le pire dans ce quartier.

Il y a d'autres communes qui sont beaucoup plus à plaindre que Callian.

La commune a cependant sollicité de l'Etat le classement en catastrophe naturelle de la commune de Callian.

B/ Monsieur le Maire précise que certains projets d'urbanisme sont remis en question, suite aux résultats de l'étude capacitaire concernant notamment le bassin de Fontenouille.

La commune a ainsi dû refuser un permis d'aménager chemin des Graous. Elle a d'autre part diligenté une étude complémentaire sur l'ensemble de la commune en incluant le bassin du Pinée.

« l'ALURISATION » du PLU oblige à réfléchir sur la maîtrise de l'urbanisme, notamment pour ce qui concerne la captation des eaux de ruissellement, notre capacité à fournir suffisamment d'eau potable et les places disponibles aux écoles et aux collèges.

C/ Monsieur le Maire indique que la loi « Engagement et Proximité » devrait être votée courant décembre et permettre de subdéléguer la compétence eau et assainissement aux communes qui le souhaitent.

Il rappelle qu'il n'est pas hostile au transfert de la compétence eau et assainissement à la CCPF, il souhaite simplement que celui-ci soit reporté afin de garantir la qualité de service à laquelle les usagers ont droit.

D/ Monsieur le Maire informe les élus que le directeur du service jeunesse a été révoqué suite à un grave incident survenu cet été à l'ALSH, et qui ne concernait absolument pas les enfants. Cette décision a été entérinée par le conseil de discipline du Centre de Gestion du Var.

E/ Monsieur MOUMDJIAN interpelle les élus sur l'augmentation considérable de la fiscalité professionnelle sur notre territoire depuis que celle-ci a été transférée à la CCPF.

Il considère qu'in fine, tout ce qui a été mutualisé coûte plus cher à l'utilisateur : taxe de séjour, TEOM....

F/ Mélanie MAURIN s'interroge sur la possibilité d'interdire dans l'avenir, les clôtures synthétiques.

Monsieur le Maire s'engage à vérifier si juridiquement une telle interdiction peut coexister avec le principe de liberté individuelle.

G/ Madame ONOFRI revient sur l'imperméabilisation d'une propriété qui est souvent inondée chemin des Adrechs.

H/ Mélanie MAURIN demande si notre eau est potable suite aux inondations ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative, l'eau est simplement ponctuellement turbide quand il pleut beaucoup.
Il y a des normes en la matière qu'il convient de respecter.

I/ Monsieur LOUIS indique qu'il y aura un conseil communautaire le 27 novembre, qui traitera entre autres, du pacte d'actionnaires et du protocole d'accord entre la CAVEM et la CCPF.

J/ Monsieur REZK demande à Monsieur LOUIS pour la énième fois, quelle est l'urgence de transférer l'eau et l'assainissement au 1^{er} janvier 2020 ?